

Une seule justice pour Mumia Abu-Jamal SA LIBÉRATION !

Journaliste noir américain, Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès raciste et expéditif, et dont l'iniquité est internationalement reconnue (Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, Amnesty International, Parlement européen). Accusé d'avoir tué un policier, il a toujours crié son innocence. Depuis 30 ans sa situation suscite une mobilisation sur tous les continents.

Par deux fois, en 1995 et en 1999, il fut l'objet d'une ordonnance d'exécution mais l'ampleur de la protestation empêcha l'irréparable.

Après 30 ans passés dans l'enfer du couloir de la mort, en octobre 2011, la Cour Suprême des États-Unis rejetait enfin le recours de l'accusation qui demandait sa condamnation à mort définitive et irrévocable. Quelques semaines plus tard, en décembre 2011, le Procureur de Philadelphie mettait un terme à 30 ans d'acharnement judiciaire en renonçant à toute nouvelle procédure. De ce fait, la peine de mort était commuée en prison à vie (voir la suite au verso).

« La peine de mort est écartée, c'est désormais le déni de justice qui doit être reconnu et Mumia libéré », a déclaré le prix Nobel de la paix Desmond Tutu.

Une nouvelle campagne internationale exigeant la libération de Mumia est lancée par ses soutiens du monde entier sous la forme d'une **pétition à l'adresse du Ministre de la justice des États-Unis**.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à la signer sur le site
www.mumiabujamal.com

Ensemble, démultiplions les initiatives de sensibilisation et de soutien à Mumia Abu-Jamal.

Rassemblement chaque mercredi soir de 18 à 20 heures face au Consulat des États-Unis à Paris - Place de la Concorde



COLLECTIF UNITAIRE NATIONAL « ENSEMBLE SAUVONS MUMIA »


Le Collectif unitaire national regroupe une centaine d'organisations et de collectivités publiques françaises.
Contact : 43, boulevard de Magenta — 75010 Paris


Appel à la solidarité financière !


La défense judiciaire de Mumia a déjà coûté plus d'un million d'euros. Les nouvelles initiatives, avec l'objectif d'obtenir sa libération, nécessitent encore un soutien financier important. Adressez vos dons par chèques à l'ordre de « Mrap solidarité Mumia » ou par internet via notre site.


TOUTE L'ACTU DE LA MOBILISATION POUR MUMIA EST SUR LE SITE WWW.MUMIABUJAMAL.COM
COURRIEL CONTACT@MUMIABUJAMAL.COM
TÉL. : 01 53 38 99 99


L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION JUDICIAIRE


 **En mars 2008**, une Cour d'appel fédérale suspendait la condamnation à mort, jugeant que les instructions données au jury lors du procès de 1982 avaient influencé le verdict et surtout n'étaient pas conformes au droit. La Cour confirmait toutefois la culpabilité en refusant tout nouveau procès, sans le moindre réexamen des faits.


 **En avril 2009**, la Cour Suprême des États-Unis rejetait l'ultime recours de la défense en écartant toute nouvelle instruction eu égard au racisme qui a présidé aux choix des jurés (récusation massive des candidats afro-américains), ce qui est pourtant contraire à la Constitution américaine.

 **En janvier 2010**, la Cour Suprême a renvoyé l'affaire Mumia devant la Cour d'appel fédérale de Philadelphie en lui faisant injonction de changer sa décision.

 **En avril 2011**, résistant à l'injonction de la Cour Suprême, la Cour d'appel fédérale a confirmé la suspension provisoire de la condamnation à mort.

 **En juillet 2011**, le Procureur de Philadelphie, au nom de l'État de Pennsylvanie, a saisi la Cour Suprême des États-Unis pour demander l'annulation de la décision de la Cour d'Appel.

 **En octobre 2011**, pour la première fois, la Cour Suprême des États-Unis n'accompagne pas l'acharnement judiciaire de l'accusation en rejetant le recours du Procureur de Philadelphie qui demandait la condamnation à mort définitive et irrévocable de Mumia.

 **En décembre 2011**, Mumia a quitté le couloir de la mort et a été transféré dans une prison de moyenne sécurité pour y purger sa condamnation à perpétuité.

UNE GRANDE VICTOIRE POUR MUMIA !

ET CONTRE LA PEINE DE MORT !

Le journaliste noir américain Mumia Abu-Jamal ne sera pas exécuté, la peine de mort a été commuée en prison à vie.

Telle est la conséquence de la décision du procureur Seth Williams qui a annoncé le 7 décembre qu'il renonçait à saisir la justice de Pennsylvanie pour un nouveau procès. Cette décision - rendue publique au moment où une délégation française rencontrait Mumia Abu-Jamal dans le couloir de la mort - met un terme à 30 ans d'acharnement judiciaire dont le seul objectif était son exécution.

C'est une grande victoire à mettre à l'actif de la mobilisation internationale et de la défense.

Mumia a tenu à cette occasion à remercier très chaleureusement les soutiens français qui ont contribué à cette victoire, tout en déclarant que le combat se poursuivrait pour faire reconnaître son innocence et abolir la peine de mort pour tous les autres condamnés.

Mumia a quitté le couloir de la mort. Il a été transféré dans une autre prison où il a rejoint la population carcérale générale et le rapprochant de sa famille et de ses amis. Ainsi, pour la première fois depuis 30 ans, il a pu embrasser son épouse et serrer dans ses bras ses enfants et ses petits-enfants.

À l'occasion du 58^e anniversaire de Mumia Abu-Jamal, un grand rassemblement a eu lieu à Washington le 24 avril devant le Ministère de la justice des États-Unis. Ce rassemblement s'est transformé en manifestation jusqu'à la Maison Blanche. La délégation française qui a participé au rassemblement et à la manifestation avait, la veille, rendu visite à Mumia à la prison de Frackville. D'autres initiatives de soutien et de solidarité ont eu lieu à Paris, New-York, Denver, Berlin, Bruxelles, Mexico, Montréal...




IN EXTREMIS, MUMIA ABU-JAMAL ÉCHAPPE À UN NOUVEAU DÉNI DE JUSTICE !

Dans le plus grand secret, la justice fédérale de Pennsylvanie a rendu une ordonnance le 13 août 2012 condamnant Mumia à la prison à perpétuité sans possibilité de libération. En violation de la législation pénale, ni Mumia, ni ses avocates en avaient été informés ! C'est in extremis qu'un recours a cependant pu être déposé par la défense. Sans ce recours, Mumia aurait été privé de son droit à solliciter une libération conditionnelle.


**POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE
DE LA PEINE DE MORT
SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE :
WWW.WORLDCOALITION.ORG**


**POUR LA
LIBÉRATION
DE MUMIA
ABU-JAMAL,
NOUS VOUS
INVITONS À AGIR**


 **En signant** la pétition à l'attention du Ministre de la justice des États-Unis pour exiger justice et liberté pour cet homme innocent : cliquez sur www.mumiabujamal.com.


 **En participant** chaque mercredi de 18 à 20 heures au rassemblement devant le Consulat des États-Unis (place de la Concorde à Paris).

 **En donnant** à Mumia les moyens financiers de se défendre : versez au fond de solidarité « Mrap solidarité Mumia » et achetez la brochure « L'affaire qui accuse la justice américaine »

 **En proposant** à votre municipalité d'élever Mumia au rang de Citoyen d'Honneur comme l'ont fait plus d'une vingtaine de villes françaises à l'exemple de Paris.

 **En lisant** les nombreux ouvrages de Mumia et tous ceux qui lui sont consacrés.

 **En achetant** le DVD « Toute ma vie en prison » dédié à l'affaire du journaliste noir américain (film primé dans plusieurs festivals) et le CD « Sad love song », paroles et musique de Mumia.

 **En achetant** des timbres à l'effigie de Mumia édités par la Poste. Disponibles uniquement sur commande auprès du Collectif Mumia.

**Pour plus
d'informations :
www.mumiabujamal.com**